

ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » -
Concertation préalable du public du 03/01/22 au 07/03/22 du 25/04/22 au 16/05/22

Cahier d'acteur – cadre de rendu

Identification de personne morale :

| | |
|---|---|
|  <p>COMITE REGIONAL CONCHYLICULTURE NORMANDIE/MER DU NORD</p> | <p>Comité Régional Conchylicole Normandie Mer du Nord</p> |
| <p><i>Contact</i> Nom : SAVARY Prénom : Manuel Fonction : Directeur Mail : contact@crc-nmn.fr Téléphone : 02 33 76 80 40</p> | <p>Site internet : huitres-normandie.com</p> |

Texte :

Vous trouverez ci-dessous la communication 21/02 validée par le conseil du CRC NMN du 12 Octobre 2021.

Communication 21/02 : Eolien en mer

La Normandie et plus particulièrement la Baie de Seine connaît des importants projets de développement de parcs d'éoliennes en mer. Et il ne s'agit pas de poser question sur l'intérêt de ces nouvelles sources d'énergie, potentiellement pourvoyeur d'emplois pour notre région.

Cependant, alors qu'aucune éolienne n'est encore opérationnelle sur les sites de Fécamp et Courseulles, un nouvel appel d'offres de l'Etat est lancé en Baie de Seine au large de Barfleur pour une seconde tranche. Le CRC Normandie – Mer du Nord s'interroge sur la multiplication de ces implantations sur un territoire restreint, alors qu'il n'y a aucun retour d'expérience sur au moins un des sites normands, sans oublier ceux en mer du Nord.

En effet, les parcs d'éoliennes en mer posent des questions sur leur incidence, avec de plus, un risque cumulatif pour le territoire marin concerné. Or, les études menées n'apportent pas toutes les réponses souhaitées et dans tous les cas ne sont pas corroborées par des réalités effectives de terrain.

La profession conchylicole s'interroge notamment sur :

- les modifications hydrodynamiques générées par la présence de ces parcs et de leur incidence physique sur les côtes normandes, mais aussi sur la biodiversité et en particulier sur la production et la répartition du phytoplancton, unique ressource pour la conchyliculture qui n'apporte pas d'intrants dans le milieu,
- les relargages de contaminants au niveau des parcs, mais aussi des câbles électriques assurant la connexion du parc avec la terre (avec donc une plus grande proximité des zones conchylicoles). Il s'agit notamment des anodes sacrificielles, des bétons utilisés pour l'implantation ou des constituants des gaines de câble. Nous sommes aussi particulièrement étonnés du peu d'évocation de risque de souillure ou de dégradation des pales d'éoliennes, et donc de la nécessaire maintenance, notamment de nettoyage, qui y serait associée. Cela pose donc la question des constituants et/ou du revêtement de ces pales, dont il semble aujourd'hui difficile de les recycler. Nous ne souhaitons pas connaître à nouveau la mauvaise expérience du TributylEtain et de son incidence sur les coquillages, ou tout autre organisme marin.
- les incidences des ondes acoustiques ou électromagnétiques des parcs et des câbles sur la biodiversité au sens large et sur nos écosystèmes conchylicoles (phytoplancton et coquillages en particulier),
- les câbles passeront par des zones au large, mais surtout par des secteurs sur l'estran. Il est demandé que les zones conchylicoles existantes et leurs abords soient évitées, mais également les zones potentielles de développement de l'activité conchylicole, que l'on peut retrouver dans les SRDAM de Basse-Normandie et Haute-Normandie.

La conchyliculture, notamment en Baie de Seine, a connu des crises successives ces 10 dernières années. Il demeure encore aujourd'hui des incertitudes sur l'évolution de la production de coquillages comme le montre les récentes mortalités mytilicoles à Utah Beach ou les difficultés de croissance sur les huîtres sur les différents secteurs de production de cette baie. Il convient donc d'éviter toute modification significative des écosystèmes conchylicoles liés au développement de nouvelles activités anthropiques comme les éoliennes en mer ainsi que toutes autres énergies marines renouvelables.

C'est pourquoi cette communication vise à alerter les pouvoirs publics afin que ces questionnements de la profession conchylicole puissent être pris en considération, notamment par des études d'impact indépendantes et objectives.

La communication 21/02 est approuvée à l'unanimité.

Fait à Gouville sur mer, le 13 octobre 2021

Thierry HÉLIE

Président du CRC Normandie – Mer du Nord